

# LES OUTILS DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Centre de Ressources de l'Innovation Démocratique (CRID) de Démocratie Ouverte (DO)

Le Centre de Ressources de l'Innovation Démocratique (CRID) de Démocratie Ouverte a pour fonction de recenser, documenter et diffuser les ressources capables d'outiller les professionnels de la participation, les citoyens et les collectivités.

Cette note de documentation constitue une porte d'entrée vers des ressources capables de documenter le travail de citoyennes et citoyens qui souhaitent découvrir la diversité des outils de la participation citoyenne. Il a été conçu dans le cadre de la convention citoyenne sur la participation à Rennes Métropole, accompagnée par les associations CRD (Citoyens pour le Renouveau de la Démocratie) et Démocratie Ouverte.

SOMMAIRE :

<b>Les grands dispositifs participatifs</b>	<b>2</b>
La réunion publique	2
Le budget participatif	2
Les plateformes de participation en ligne (civic tech)	2
L'assemblée ou convention citoyenne	2
La démarche de consultation ou de concertation	3
L'atelier de co-construction	3
Le chantier participatif	3
La carte de citoyen actif	3
<b>Les outils de l'interpellation citoyenne</b>	<b>4</b>
Le référendum local ou la votation	4
Le RIC : Référendum d'initiative citoyenne - local	4
Le droit de pétition	4
<b>Les instances consultatives et participatives</b>	<b>5</b>
Les Conseils de quartiers	5
Les Conseils citoyens	5
Les Conseils de développement	5
Les autres instances : Conseils d'enfants, de jeunes, de seniors... et Conseils thématiques	5
<b>Les outils d'animation et de prise de décision</b>	<b>6</b>
La cartographie d'acteurs	6
Le tirage au sort	6
Les outils de mobilisation en ligne	6
Les brises-glaces	6
Le brainstorming citoyen	6
Le porteur de parole	6
Le format cabaret / world café	7
Le débat mouvant	7
La marche exploratoire ou balade urbaine	7
La prise de décision par consentement	7
<b>L'évaluation de la démocratie</b>	<b>8</b>
Le Démomètre, indice de la qualité démocratique	8
<b>Pour aller plus loin... Guides et espaces ressources</b>	<b>8</b>
Les espaces ressources	8
Guides thématiques, guides généraux	8

## Les grands dispositifs participatifs

---

### La réunion publique

Dispositif iconique de la participation citoyenne, la réunion publique est un dispositif qui intervient souvent dans le cadre d'une démarche participative. Elle rassemble deux types d'acteurs : les décideurs publics, instigateurs du projet concerté, et les parties prenantes touchées directement par le projet en question, notamment des citoyens, habitants et représentants d'association.

Les réunions publiques entrent le plus souvent dans la catégorie des dispositifs de "consultation" dans la mesure où elles donnent aux citoyens la possibilité de s'exprimer devant les décideurs publics. Le format d'une réunion publique est clé pour s'assurer de son efficacité dans le processus participatif. Politiker vous propose une fiche méthode pour choisir le bon format d'une réunion publique.

[Accéder à la ressource.](#)

---

### Le budget participatif

Le budget participatif permet aux citoyennes et citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement d'une collectivité territoriale (mairie, métropole, département...) à des projets, le plus souvent proposés par des associations ou par les citoyens eux-mêmes. Après une phase d'étude et de chiffrage par les techniciens de la collectivité, l'ensemble des habitantes et habitants du territoire sont invités à voter pour les projets qu'ils souhaitent voir réalisés. Le budget participatif est une forme de démocratie directe sur une partie du budget de la collectivité. Née à Porto Alegre au Brésil, cette innovation démocratique s'est diffusée à travers le monde. Fin 2019, la France compte plus de 200 budgets participatifs sur son territoire.

Site dédié : <https://lesbudgetsparticipatifs.fr/>  
[Découvrir le budget participatif de la ville de Paris.](#)

---

### Les plateformes de participation en ligne (civic tech)

L'émergence des nouvelles technologies est un atout pour les démarches participatives, dont se sont saisies les innovateurs démocratiques autant que les collectivités territoriales à travers la création de nombreuses plateformes de participation en ligne. Véritables couteaux suisses de la participation sur internet, ces plateformes permettent de nombreuses actions : information sur un projet, consultation via des questionnaires ou des contributions libres, votes sur des propositions, budget participatif, commentaires, questionnaires, pétitions, etc.

La plupart des plateformes participatives mises en place par les collectivités recensent les démarches de concertation à venir, en cours ou achevées sur le territoire pour permettre aux citoyens de consulter les informations qui leurs sont relatives et y apporter une contribution directe.

Un site pour en savoir plus : [www.civictchno.fr](http://www.civictchno.fr)

---

### L'assemblée ou convention citoyenne

Une Assemblée citoyenne réunit des citoyens non élus (le plus souvent tirés au sort) autour d'un projet, d'une démarche ou d'une prise de décision commune. Les assemblées "mixtes" mélangent les citoyens tirés au sort à d'autres acteurs : élus, agents publics, experts, représentants d'associations, etc.

Plus spécifiquement, la "convention citoyenne" est une assemblée citoyenne éphémère (dont le mandat est limité à un objet précis) composée au minimum de 100 citoyennes et citoyens tirés au sort, représentatifs de la diversité des habitants d'un territoire, réunis dans un processus délibératif indépendant et intense (délibération de plusieurs jours) sur une période limitée, allant de plusieurs semaines à quelques mois. Elle est mandatée pour répondre à une demande ou question précise, en lien direct avec une décision politique.

L'expérience récente au niveau national en France de la Convention citoyenne pour le Climat a amené Démocratie Ouverte à éditer un guide des *Grands principes & lignes rouges pour mettre en place une convention citoyenne à l'échelle d'un territoire*. Le lecteur y trouvera les 10 grands principes d'une convention citoyenne réussie.

[Accéder à la ressource.](#)  
Site dédié : <https://pourdesconventionscitoyennes.org/>

---

## La démarche de consultation ou de concertation

Une démarche de consultation, ou de concertation, articule plusieurs outils et plusieurs séquences participatives autour d'un projet ou d'une politique publique donnée. L'objectif est d'intégrer les habitants et citoyens concernés par le projet dans le processus de construction, de décision et/ou de mise en œuvre, afin de faire correspondre ce projet aux besoins et usages du territoire.

Le guide de concertation territoriale et de facilitation réalisé par l'équipe de Lisode en 2017 vous propose de revenir sur les fondements et objectifs de l'ingénierie de la concertation afin d'apporter un cadre réflexif et des conseils pour accompagner son lecteur dans chaque phase d'une concertation.

[Accéder à la ressource.](#)

---

## L'atelier de co-construction

L'intelligence collective est le moteur de nombreuses démarches participatives. L'atelier de co-construction constitue un temps fort, permettant de faire vivre l'intelligence collective dans une démarche participative. La co-construction vise à réaliser des tâches complexes grâce aux interactions nouées entre les membres d'un groupe et aux synergies qui en découlent.

L'atelier de co-construction, ou de co-conception, permet de créer un cadre et de déployer des méthodes d'animations aptes à susciter l'intelligence collective en vue de répondre collectivement à un problème ou un sujet complexe. L'atelier collaboratif vous propose un kit de facilitation pour préparer vos ateliers de co-construction.

[Accéder à la ressource.](#)

---

## Le chantier participatif

Le chantier participatif consiste à faire contribuer des citoyennes et citoyens à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général ou d'une politique publique. Il s'agit le plus souvent d'un événement organisé par une collectivité locale et/ou par une association, durant lequel des citoyens se retrouvent pour travailler ensemble, bénévolement sur un projet d'intérêt général. Il peut s'agir par exemple de la réfection d'une place ou d'un bâtiment public, du nettoyage d'un chemin, d'une plage ou des abords d'une rivière, etc.

La communauté de communes du Pays Nivernais Morvan a réalisé une fiche méthode pour assister la mise en place d'un chantier participatif.

[Accéder à la ressource.](#)

---

## La carte de citoyen actif

Certaines collectivités proposent une carte citoyenne à leurs habitantes et habitants. Ces cartes peuvent donner accès à des formations, des temps forts, des informations en avant-première (sur les concertations en cours ou à venir), etc.

Cherchant à massifier et pérenniser l'engagement citoyen, le Labo de Démocratie Ouverte mène une expérimentation autour de la question du statut de citoyen participant. Il s'agit de concevoir un outil numérique de citoyenneté active : une carte et un compte de citoyen en ligne. Cette carte et ce compte permettent aux habitants de "se connecter" à la vie démocratique locale et de bénéficier d'un système de rétribution, pour valoriser leur participation et leur engagement local.

[Accéder à la ressource.](#)

## Les outils de l'interpellation citoyenne

Si le droit d'interpellation n'est pas encore reconnu en tant que tel par la loi, des expérimentations existent au niveau local : cahiers de doléances, pétition en ligne ou papier, manifestation, votation d'initiative citoyenne, référendum d'initiative citoyenne... Certaines ont été portées par des collectivités, comme la Région Rhône-Alpes en 2012, le Département de l'Essonne en 2014 ou la Ville de Grenoble en 2016.

---

### Le référendum local ou la votation

Un référendum est dit local quand il est organisé au niveau d'une collectivité territoriale. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, le référendum local décisionnel est ouvert à tous les échelons de collectivités, y compris aux métropoles. Il permet aux électeurs d'une collectivité de décider par leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet concernant une affaire locale.

Dans les faits, le recours au référendum (même local) est très coûteux et complexe à mettre en œuvre car le vote en ligne n'est pas possible, il faut mettre en place les mêmes exigences que celles d'une élection (bureaux de vote, assesseurs, matériel de vote, etc.) et si le taux de participation est inférieur à 50% des inscrits sur les listes électorales, le résultat n'est pas reconnu.

Certaines collectivités mettent en place des votations, plus libres que le référendum. Une question (ou une série de questions) est posée aux habitantes et habitants du territoire. Cependant, contrairement au référendum, le résultat d'une votation est consultatif et la décision finale revient forcément à l'Assemblée délibérante (Conseil municipal, métropolitain, départemental, régional...)

En savoir plus : [www.vie-publique.fr/fiches/20178-en-quoi-consiste-le-referendum-local](http://www.vie-publique.fr/fiches/20178-en-quoi-consiste-le-referendum-local)

---

### Le RIC : Référendum d'initiative citoyenne - local

Principale revendication des Gilets jaunes, le référendum d'initiative citoyenne est un dispositif de démocratie directe permettant à des citoyens réunissant un nombre de signatures fixé par la loi de saisir la population par référendum sans que soit nécessaire l'accord du Parlement ou du Président de la République. Il existe quatre modalités pour le RIC : pour voter une proposition de loi (référendum législatif) ; pour abroger une loi votée par le Parlement ou un traité (référendum abrogatoire) ; pour modifier la Constitution (référendum constitutionnel) ; et pour révoquer un élu (référendum révocatoire).

Bien que ce dispositif fasse l'objet d'un débat public intense, qui s'est soldé en avril 2019 par le refus du président de la République Emmanuel Macron de l'instaurer, il est possible d'instaurer localement un dispositif se rapprochant d'un RIC local. C'est la raison d'être de ce guide du RIC local édité par l'Institut de Recherche Territoire Démocratique.

[Accéder à la ressource.](#)

---

### Le droit de pétition

Le droit de pétition est le droit accordé aux populations de faire une demande directe au représentant de l'exécutif à l'échelon local et, par extension, envers toute personne morale disposant d'un pouvoir de décision. Il s'agit le plus souvent d'un ensemble de signatures recueillies concernant une affaire publique ou un sujet relevant de la compétence de l'exécutif concerné.

Si ce droit existe en tant que tel, certaines collectivités locales acceptent d'être officiellement interpellées par des pétitions en proposant des outils pour déposer et/ou signer des pétitions sur leur site internet et en fixant des seuils, permettant par exemple de soumettre une question, un sujet ou un projet en Conseil municipal ou métropolitain.

A un échelon national, de nombreux outils de pétition en ligne ont vu le jour, tels que [change.org](http://change.org), [wesign.it](http://wesign.it) ou [mesopinions.com](http://mesopinions.com).

L'Assemblée nationale s'est dotée de sa propre plateforme de pétitions en ligne :

<https://pétitions.assemblee-nationale.fr/>.

## Les instances consultatives et participatives

---

### Les Conseils de quartiers

Les conseils de quartier sont, en France, des instances consultatives associant les habitants d'une ville à la gestion municipale. Ils font l'objet d'une obligation réglementaire du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 80 000 habitants. Bien que ces instances n'aient pas de pouvoir de décision, certaines communes, comme la ville d'Arcueil, en font des instances de la démocratie délibérative en permettant une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal d'un sujet qui aurait récolté un certain nombre de signatures défini dans le cadre d'un droit de pétition.

La boîte à outils des Conseils de quartier comporte 20 fiches outils à destination des Conseils de Quartier mais qui peuvent aussi inspirer de nombreuses autres instances et démarches participatives :

[Accéder à la ressource.](#)

---

### Les Conseils citoyens

Les conseils citoyens sont un dispositif participatif de la politique de la ville institué par la loi 2014, obligatoire dans chaque quartier prioritaire. Ils ont pour objectif la participation active et directe de l'ensemble des habitants et des acteurs des quartiers, dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville. Pour constituer les Conseils citoyens, la collectivité, aidée de la préfecture, doit avoir recours au tirage au sort.

On observe dans la pratique un certain essoufflement de ces conseils citoyens, qui font face à des difficultés partagées. Le rapport de la CNDP *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* propose des leviers d'action susceptibles d'ancrer les conseils citoyens dans le temps et dans les territoires.

[Accéder à la ressource.](#)

---

### Les Conseils de développement

Composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, les conseils de développement sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes. Leur création fait l'objet d'une obligation réglementaire dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Il conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité, ou par auto-saisine, et peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.

La loi prévoit trois grands domaines d'intervention des conseils de développement :

- Le conseil de développement contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'habitat (PLH)...
- Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, notamment dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'une des difficultés rencontrées par les conseils de développement réside dans la diversité de ses participants, en cohérence avec la répartition démographique par âge, sexe et profession de la population du territoire. Le Réseau des Conseils de développement propose cette fiche outil pour diversifier la composition des Conseils de développement.

[Accéder à la ressource.](#)

---

### Les autres instances : Conseils d'enfants, de jeunes, de seniors... et Conseils thématiques

De nombreuses autres instances participatives peuvent être créées par les collectivités locales, soit autour d'un public particulier (enfants, jeunes, seniors, personnes handicapées, résidents étrangers, etc.) soit d'une thématique donnée (conseil de la nuit, mobilité et transports, commerces, tourisme, santé, etc.)

La composition, le fonctionnement, les moyens et le pouvoir de chacune de ces instances est très variable d'une collectivité à une autre et dépend avant tout de la volonté politique des élus de la collectivité.

[Le conseil des enfants - fiche outil de Citoyen de demain.](#)

[Les conseils des jeunes - fiche du ministère de l'Éducation nationale.](#)

## Les outils d'animation et de prise de décision

---

### La cartographie d'acteurs

La cartographie d'acteurs est l'une des étapes majeures dans l'organisation d'une démarche participative. Elle est primordiale pour la mobilisation, car elle permet d'identifier et de répertorier les parties prenantes d'un territoire. Ces parties prenantes peuvent être soit des participants potentiels, soit des acteurs relais qui mobiliseront dans leurs propres réseaux.

[Accéder à la ressource](#)

---

### Le tirage au sort

Le tirage au sort permet de constituer un panel de citoyens représentatifs de la diversité du territoire. Cette technique s'appuie notamment sur la base de critères de représentativité définies selon la population locale : genre, âge, diplôme, zone géographique, diversité des métiers et CSP, etc.

Aujourd'hui, les modalités pratiques du tirage au sort font souvent l'objet d'un processus lourd pour garantir l'impartialité de la méthodologie. Dans le cadre de l'expérimentation menée en partenariat avec le SMICVAL (Gironde), Démocratie Ouverte a mis au point une nouvelle méthode de tirage au sort innovante et moins coûteuse.

[Découvrez le webinaire "Réinventer la démocratie par le tirage au sort".](#)

---

### Les outils de mobilisation en ligne

La mobilisation et la communication sont souvent primordiales pour la réussite de démarches de participation et d'engagement citoyen. La multiplication et la diversification des canaux de communication permettent de diffuser de manière large et/ou ciblée les invitations à participer. La mobilisation en ligne, notamment via les réseaux sociaux, permet de toucher un public qui n'aurait pas forcément eu l'information via les canaux classiques (boitage, flyers, affiches, etc.).

[Accéder à la ressource](#)

---

### Les brises-glaces

Les brise-glaces sont des techniques de facilitation et d'animation de début d'atelier. Leurs aspects ludiques et décalés permettent de démarrer un temps participatif de manière conviviale et de constituer un groupe soudé. Les brise-glaces permettent de casser les codes des réunions traditionnelles ce qui favorise les échanges entre les participants par la suite. Il existe des centaines de brise-glaces facilement accessibles sur internet.

[Accéder à la ressource](#)

---

### Le brainstorming citoyen

Le brainstorming citoyen est une technique de résolution créative de problèmes et de création de projets basés sur l'échange ouvert d'idées dans une atmosphère créative.

[Accéder à la ressource](#)

---

### Le porteur de parole

Le porteur de parole est un dispositif de recueil de paroles dans l'espace public dans lequel les participants sont invités à répondre à une question ouverte par écrit. Leurs contributions sont ensuite affichées pour qu'elles soient visibles par tous. L'occupation de l'espace public offre une visibilité sur la démarche participative ce qui la rend attractive.

[Accéder à la ressource](#)

---

---

## Le format cabaret / world café

Le format cabaret est une technique d'animation d'atelier qui consiste en une articulation de moments de travail en plénière et en sous-groupes, avec une mise en scène conviviale. Le travail en sous-groupes permet une contribution plus active des participants. Le World Café est un format cabaret spécifique où différentes thématiques vont être travaillées par une succession de groupes : une "mémoire" de la thématique permet aux différents groupes de contribuer à la thématique sans repartir de zéro.

[Accéder à la ressource](#)

---

## Le débat mouvant

Le débat mouvant est une technique d'animation de groupe permettant de débattre "avec les pieds", c'est-à-dire en se déplaçant dans l'espace, sans forcément avoir recours à la parole. Elle vise à engager un débat de manière innovante et dynamique tout en favorisant l'expression des opinions dans leur diversité.

[Accéder à la ressource](#)

---

## La marche exploratoire ou balade urbaine

La marche exploratoire est une démarche participative qui permet l'observation d'un territoire durant une sortie sur le terrain. Les participants sont alors amenés à croiser leurs points de vue directement sur le terrain, ce qui permet d'en définir les atouts/faiblesses, besoins/satisfactions, enjeux/problèmes, qui sont alors répertoriés, cartographiés et débattus.

La fiche outil des marches exploratoires est disponible dans [le guide des conseils de quartier de Démocratie Ouverte](#) (fiche n°14).

---

## La prise de décision par consentement

La prise de décision par consentement permet de prendre des décisions en groupe (de 2 à 100 personnes environ) en évitant le recours au vote (où une majorité l'emporte sur une minorité). Cette méthode se différencie de la prise de décision par consensus : en consensus tout le monde dit « oui », en consentement, personne ne dit « non ». Le consentement implique qu'une décision ne peut être prise que lorsqu'il n'y a plus d'objection raisonnable à celle-ci. Tant qu'il y a des objections, l'ensemble du groupe est mobilisé pour bonifier la proposition.

Cet outil de la gouvernance partagée constitue une petite révolution dans la pratique et la conception de la démocratie au sein d'un groupe.

[Accéder à la ressource](#)

Plus de ressources sur la gouvernance partagée : <https://hum-hum-hum.fr/gouvernance-partagee-ressources>

## L'évaluation de la démocratie

---

### Le Démomètre, indice de la qualité démocratique

Alors que la démocratie française a été jugée "défaillante" par The Economist en 2021 et 2022, ce nouvel outil permet à tout un chacun d'évaluer et de renforcer la vitalité démocratique là où il vit. Fruit d'un an de co-construction avec cinq territoires pilotes, le Démomètre est un outil de mesure, de mise en débat et d'amélioration de la démocratie sur un territoire.

[Découvrez cet outil à travers ce webinaire de présentation.](#)

## Pour aller plus loin... Guides et espaces ressources

---

### Les espaces ressources

Si cette note de documentation vous a été utile mais que vous souhaitez approfondir une thématique, nous vous proposons cette liste d'espaces de ressources à explorer :

- [L'espace ressources du Labo de Démocratie Ouverte](#)
- [L'espace ressources "territoires en commun"](#)
- [L'espace ressources de la gouvernance partagée \(Université du Nous\)](#)
- [La boîte à outils sur la participation citoyenne du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec \(ROBVQ\)](#)

### Guides thématiques, guides généraux

- [Le guide des Conseils de Quartier](#) de Démocratie Ouverte
- [Le guide des outils pour agir](#) de la Fondation Nicolas Hulot
- [Le guide de la gouvernance démocratique dans l'ESS](#) de Démocratie Ouverte
- [Le guide de la démocratie locale ouverte](#), La Gazette des communes et Démocratie Ouverte
- [Lignes rouges et grands principes pour des Conventions Citoyennes Locales](#) : le guide des conventions citoyennes de Démocratie Ouverte